



Bulletin départemental n° 381 du 29 avril 2021



Sommaire:

Pôle 1er degré :

- **Compte personnel de formation 2021-2022**

SDJES :

- **Fiches de postes pour l'encadrement du séjour de cohésion SNU en Vaucluse**

Avignon, le 19 avril 2021

Pôle 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Marie-Ange LABERTRANDIE
Eva NEVES DA ROCHA
Tél : 04 90 27 76 68
04.90.27.76.27

ce.p1d-gestionco@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
840077 AVIGNON Cedex 04
Horaires d'ouverture :
08h30-12h00
13h30-16h30
Accès personnes à mobilité réduite
26 rue ND des sept douleurs

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré,

s/c de Mesdames et Messieurs les principaux de collège,

s/c de Madame la directrice du LEA,

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale chargés de circonscription

Objet : Compte personnel de formation

Références : Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (art 22,22 ter et 22 quater)
Décret n°2017 -928 du 6 mai 2017 modifié par le décret 2019-1392 du 17 décembre 2019
Arrêté du 21 novembre 2018 portant fixation des plafonds de prise en charge des frais liés au
compte personnel de formation (BO n°2 du 10/01/2019)
Bulletin académique n°885 du 5 avril 2021

⇒ Formulaire annexe à compléter, accompagné des pièces demandées,
et à transmettre à la DSDEN 84 Pôle 1^{er} degré, par la voie hiérarchique,
pour le lundi 31 mai 2021, délai de rigueur
+ copie : ce.p1d-gestionco@ac-aix-marseille.fr

Le compte personnel de formation (CPF, ex-dispositif DIF) permet à l'ensemble des agents titulaires et contractuels qui relèvent de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, d'acquiescer des droits à formation.

Ces droits prennent la forme d'heures qui peuvent être mobilisées pour suivre une formation et en obtenir le financement.

Chaque agent public peut consulter ses droits sur l'espace numérique dédié :

moncompteactivite.gouv.fr

I – Personnels concernés

A l'exclusion des agents en disponibilité, détachement ou congé maladie, tout personnel de l'Éducation nationale peut solliciter la mobilisation de son CPF, quels que soient son statut et son ancienneté.

II - Acquisition des droits

- Cas général :

Un agent acquiert **25 heures par an**, dans la limite d'un plafond total de **150 heures**.

Lorsqu'un agent ne dispose pas de droits suffisants pour accéder à une formation, il peut demander à utiliser par anticipation, les droits qu'il pourra acquérir au cours des 2 années suivantes.

- Cas particuliers :

Si le projet d'évolution professionnelle vise à **prévenir une situation d'inaptitude aux fonctions exercées**, l'agent peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires, dans la limite de 150 heures en complément des droits acquis.

III - Utilisation du CPF

Le CPF est mobilisé à l'initiative de l'agent et permet de suivre une action de formation, (hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées), d'une durée maximum de 150h, ayant pour objet :

- l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification répertoriés dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- le développement de compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle
- la préparation d'un examen ou concours.

L'utilisation du CPF est décomptée par journée ou 1/2 journée sur le temps de travail, **quel que soit le nombre d'heures travaillées**.

Une journée de formation est comptabilisée comme suit :

- **1 journée** correspond à un forfait d'utilisation de **6 heures** de droits acquis
- une **½ journée** correspond à un forfait d'utilisation de **3 heures**.

Cas des préparations aux concours, examens professionnels et certifications

Tous les enseignants **inscrits aux préparations aux concours, aux examens professionnels et certifications**, doivent mobiliser leur CPF.

- Les personnels qui suivent une action de préparation aux concours et examens professionnels, bénéficient d'une décharge de droit de 5 jours maximum (sous réserve des nécessités de service). Si l'action de formation excède 5 jours, l'agent devra demander à mobiliser son CPF pour les jours supplémentaires et l'administration décrétera les heures correspondant.
- Les personnels qui souhaitent bénéficier d'un temps de préparation personnelle, mobilisent leur CPF à concurrence de 5 jours maximum par an, qu'ils aient suivi une action de formation ou pas.

Le calendrier des jours de préparation personnelle sollicités pour préparer un concours ou un examen professionnel est validé par le supérieur hiérarchique.

Une demande peut se voir opposer un refus pour nécessité de service.

Un agent qui ne se présenterait pas, de manière réitérée, aux concours et examens auxquels il est inscrit peut également se voir opposer un refus.

Lorsqu'un agent utilise ses droits CPF pour du temps de préparation personnelle, il doit justifier auprès de son employeur de sa présence aux épreuves du concours ou examen professionnel.

IV- Constitution du dossier de demande de mobilisation

Le Pôle 1^{er} degré est chargé d'instruire les demandes des professeurs des écoles et des instituteurs.

Le traitement des demandes s'opère dans deux cadres :

- Les demandes de mobilisation de CPF avec financement seront examinées lors d'une **campagne annuelle, couvrant les demandes de formation du 01/07/2021 au 30/06/2022.**
- Les demandes de mobilisation de CPF sans financement seront examinées hors campagne, tout au long de l'année.

Attention : tout dossier incomplet ou hors délais sera systématiquement rejeté.

L'agent complète le dossier et le retourne par la voie hiérarchique avant le lundi 31 mai 2021, à la DSDEN de Vaucluse, Pôle 1^{er} degré, et envoie une copie par courriel directement à :

ce.p1d-gestionco@ac-aix-marseille.fr

L'agent doit déposer son projet d'évolution professionnelle qui détaille :

- **la nature de son projet** (motivation, et objectif poursuivi, fonctions visées, compétences, diplôme ou qualifications à acquérir...)
- **le programme et la nature de la formation visée** (formation diplômante, certifiante, professionnalisante, les prérequis de la formation...)
- **le cas échéant l'organisme sollicité si la formation ne figure pas dans l'offre de formation de l'employeur**
- **le nombre d'heures requises et le calendrier de la formation**
- **le financement**
- si la formation concerne une formation externe payante, l'agent fournira **impérativement deux devis chiffrés**, le code des marchés publics s'appliquant à ce type de prise en charge.

Une commission étudiera la recevabilité des demandes dans la limite des crédits départementaux alloués.

V - Instruction de la demande et financement

L'administration vérifie l'adéquation entre la formation demandée et le projet professionnel.

Elle tient compte de la nature de la formation envisagée, de son financement, de son calendrier ainsi que de l'avis du supérieur hiérarchique. **Lorsque l'agent souhaite suivre une formation qui intervient sur le temps de service, il soumet son calendrier de formation à l'avis de son supérieur hiérarchique, afin d'en vérifier la compatibilité avec les nécessités d'organisation du service.**

Les formations visant une activité principale sont prioritaires par rapport à celles visant une activité accessoire.

Les personnels prioritaires sont :

- les personnels souhaitant se reconvertir
- les personnels ayant un projet de mobilité, d'évolution professionnelle.

Toute action de formation proposée par un employeur public ou un organisme de formation agréé est éligible au CPF, dès lors que son objet répond au projet d'évolution professionnelle de l'agent.

Liste des organismes de formation agréés par l'état : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/>

Si la formation demandée par l'agent existe au Plan Académique de Formation (PAF), la priorité est donnée à la formation délivrée par l'Académie.

Toutes les demandes recevront une réponse motivée de l'administration à l'issue de la commission. L'administration peut motiver un refus, notamment si elle ne dispose pas des disponibilités financières pour y donner suite au regard du volume des demandes.

La participation au financement d'une formation ne peut être rétroactive. **Tout frais engagé par l'agent préalablement à la décision de la commission ne pourra faire l'objet d'un remboursement par l'administration.**

L'administration prend en charge exclusivement les **frais pédagogiques** dans le cadre de l'utilisation du CPF, dans **la limite des crédits disponibles et des plafonds maximums de 25 € par heure et 1500 €** par action et par année, conformément à l'arrêté du 21/11/2018.

Le montant du financement accordé par l'administration peut être inférieur à ces plafonds et sera indiqué dans la décision de notification d'accord.

Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge de l'agent.

L'agent réglera la totalité des frais pédagogiques et sera remboursé du montant alloué par la commission, à l'issue de la formation, sur présentation de la facture et d'une attestation de présence.

En cas de participation à moins de 90% des heures prévues par la formation au titre du CPF, l'administration ne réglera pas les frais pédagogiques.

L'agent devra tenir l'administration informée du suivi de sa formation. Les heures seront décrétementées à l'issue.



Christian PATOZ

Pôle 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Eva NEVES DA ROCHA
Marie-Ange LABERTRANDIE
Tél : 04 90 27 76 68
04.90.27.76.27

ce.p1d-gestionco@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
840077 AVIGNON Cedex 04
Horaires d'ouverture :
08h30-12h00
13h30h-16h30
Accès personnes à mobilité réduite :
26 rue ND des Sept Douleurs

⇒ Formulaire à compléter, accompagné des pièces demandées,
et à transmettre à la DSDEN 84 Pôle 1^{er} degré, par la voie hiérarchique,
pour le lundi 31 mai 2021, délai de rigueur
+ copie : ce.p1d-gestionco@ac-aix-marseille.fr

Compte personnel de formation 2021-2022

- NOM Prénom :
- Date de naissance :
- Corps et grade :
- Affectation :
- Position administrative :
- Niveau de diplôme le plus élevé :

Mobilisation du CPF au titre de l'année 2021-2022

- Nombres d'heures acquises au titre du CPF :
(joindre le relevé de compteur CPF édité à partir de la plateforme "moncompteformation.gouv.fr")
- Nombres d'heures à mobiliser pour la formation demandée :

Détail de la formation demandée :

- Intitulé de la formation (joindre le programme) :
.....
- Type de formation (y compris bilan de compétence, VAE, préparation aux concours et examens professionnels, etc...) :
.....
.....
- Nom de l'organisme de formation :
.....
.....
- Lieu de formation :
- Coût pédagogique (HT) (Joindre au moins deux devis):
- Durée totale en heures :
- Dates : du/..../.... au/..../....

Votre projet d'évolution professionnelle

- Vos fonctions actuelles :

.....

- Types de fonctions, d'activités, de responsabilités ou promotion visées ?
Quelles compétences souhaitez-vous acquérir ?

.....

.....

.....

.....

- Vos motivations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Souhaitez-vous exercer cette nouvelle fonction à titre principal à titre accessoire

Je suis informé.e que :

En cas de participation à moins de 90% des heures prévues par la formation au titre du CPF, l'administration ne règlera pas les frais pédagogiques.

En cas de renoncement, je m'engage à le signaler au Pôle 1^{er} degré ce.p1d-gestionco@ac-aix-marseille.fr

Fait le/...../..... à Signature de l'agent :

Partie à faire remplir par l'inspecteur de l'Éducation nationale :

Avis du supérieur hiérarchique : • Favorable • Défavorable
Selon compatibilité du calendrier de formation

Motivations (obligatoire si refus) :

.....

.....

.....

.....

Fait le/...../..... à **Visa de l'IEN**

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

INTENDANT DU CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 9 mai 2021 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste. Toute candidature incomplète ne sera pas étudiée. L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de [titre du poste souhaité] – SNU 2021 ». Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant Poste susceptible d'être vacant Création

Date souhaitable de prise de fonction : disponibilités à partir du 1er juin 2021 dans le cadre de la préparation du séjour ; disponibilité lors des douze jours du séjour de cohésion, du 21 juin au 2 juillet 2021 ; disponibilité totale dans la limite d'un contrat de 24 jours maximum d'ici le 6 juillet 2021

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service :	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE, SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS
Adresse :	49 RUE THIERS, 84000 AVIGNON
Centre SNU :	LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENAISSIN
Adresse :	201 IMPASSE MAURICE KALLERT, 84200 CARPENTRAS

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : INTENDANT DU CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 0

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

EN FONCTION DE L'ORIGINE DU RECRUTEMENT : CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF, CDD, MISE À DISPOSITION, DETACHEMENT, AUTRE.

OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SEJOUR DE COHESION.

PARTICIPATION À UNE FORMATION DÉDIÉE AVANT LE SEJOUR

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement. Sous la direction du

recteur, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS. Le chef de projet qui pilote la réalisation du projet départemental est le premier interlocuteur du directeur de centre, son premier donneur d'ordres et son principal appui.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

Au titre de ses compétences relatives à l'action éducative, l'IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. L'IA-DASEN, pour le Recteur, est responsable du dispositif et s'appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d'ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s'appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l'Etat.

Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d'hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- **un adjoint éducatif** qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose **d'une équipe de soutien du centre** composée de :

- **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
- **un infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
- **un référent sport et cohésion** qui appuie l'action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l'équipe de direction du centre.

Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 30 CADRES ET TUTEURS DE MAISONNEES, 162 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Sous l'autorité du chef de centre et en lien avec les cadres de compagnie et les tuteurs, l'intendant assure la gestion quotidienne du centre. Son action se déploie essentiellement en amont et pendant le séjour de cohésion, en matière de :

- gestion du budget et de la comptabilité
- gestion des stocks et des approvisionnements
- mise à disposition des moyens logistiques nécessaires
- conservation des pièces administratives nécessaires à la justification des frais engagés
- mise en oeuvre des règles de santé et sécurité dans un environnement d'accueil collectif de mineurs

Le titulaire du poste est amené à intervenir, notamment, dans les domaines de la restauration, de l'entretien, du transport des volontaires pendant le séjour de cohésion, du financement des activités, de la maintenance du centre ainsi que de la blanchisserie des effets des volontaires.

Il travaille en relation avec les prestataires et les services déconcentrés de l'Etat qui l'appuient dans son action quotidienne.

Polyvalent et réactif, le titulaire du poste est un facilitateur qui trouve, conformément à la réglementation, la solution adaptée.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input checked="" type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions | <input checked="" type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

- Règles publiques en matière financière et comptable
- Marchés publics
- Principes généraux du droit de la fonction publique
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Gestion d'évènements graves

COMPETENCES

- Sens des relations humaines
- Sens de l'organisation
- Capacité à travailler en équipe
- Disponibilité
- Sens de l'initiative

Rémunération : 80 € net / jour

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Personne à qui adresser les candidatures (mail) : maxime.lagleize@vaucluse.gouv.fr

Personne à contacter (mail) : alain.massenet@ac-aix-marseille.fr

Autre personne à contacter (mail) : marilyne.caveriviere@vaucluse.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

CADRES DE COMPAGNIE DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 9 mai 2021 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste. Toute candidature incomplète ne sera pas étudiée. L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de [titre du poste souhaité] – SNU 2021 ». Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant Poste susceptible d'être vacant Création

Date souhaitable de prise de fonction : disponibilités à partir du 1er juin 2021 dans le cadre de la préparation du séjour ; disponibilité lors des douze jours du séjour de cohésion, du 21 juin au 2 juillet 2021 ; disponibilité totale dans la limite d'un contrat de 24 jours maximum d'ici le 6 juillet 2021

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service :	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE, SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS
Adresse :	49 RUE THIERS, 84000 AVIGNON
Centre SNU :	LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENAISSIN
Adresse :	201 IMPASSE MAURICE KALLERT, 84200 CARPENTRAS

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : CADRES DE COMPAGNIE DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 20 TUTEURS DE MAISONNEE ET 162 VOLONTAIRES

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

EN FONCTION DE L'ORIGINE DU RECRUTEMENT : CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF, CDD, MISE A DISPOSITION, DETACHEMENT, AUTRE.

OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SEJOUR DE COHESION.

PARTICIPATION A UNE FORMATION DEDIEE AVANT LE SEJOUR

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collègue et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement. Sous la direction du recteur, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS. Le chef de projet qui pilote la réalisation du projet départemental est le premier interlocuteur du directeur de centre, son premier donneur d'ordres et son principal appui.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

Au titre de ses compétences relatives à l'action éducative, l'IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. L'IA-DASEN, pour le Recteur, est responsable du dispositif et s'appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d'ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s'appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l'État.

Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d'hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- **un adjoint éducatif** qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose **d'une équipe de soutien du centre** composée de :

- **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
- **un infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
- **un référent sport et cohésion** qui appuie l'action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l'équipe de direction du centre.

Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 30 CADRES ET TUTEURS DE MAISONNEES, 200 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Le capitaine de compagnie et son adjoint constituent un binôme indissociable de cadres de contact dont la présence à la fois exigeante et bienveillante est essentielle. Ils sont des relais du chef de centre ainsi que de l'équipe de direction auprès des tuteurs qu'ils appuient en permanence. A leur niveau de responsabilité intermédiaire, ils traduisent le projet pédagogique du centre en objectifs de compagnie. Ils mettent en œuvre une relation de proximité avec chacun des tuteurs et tous les volontaires de leur compagnie. Leurs qualités de meneurs, leur enthousiasme, leur allant et leur autorité naturelle façonnent la compagnie et développent la cohésion.

Le capitaine de compagnie s'adresse quotidiennement aux tuteurs et aux volontaires. Il donne du sens à la progression pédagogique établie pour le centre et motive sa compagnie. Il est soucieux du bon déroulement de toutes les activités et de l'adhésion de tous, dans un esprit participatif et inclusif. Il s'assure en particulier de l'exécution fidèle des consignes et de la qualité des services rendus à la collectivité (tâches collectives, diverses mesures prescrites, cérémonial des couleurs, etc.).

Ensemble, les cadres de compagnie font du séjour de cohésion une aventure destinée à faire grandir les volontaires, à les amener à s'engager et à prendre en main leur vie (responsabilité et dépassement de soi). Les cadres de compagnie ont un souci permanent de la sécurité du centre. Ils connaissent les points cruciaux et les mesures concourant à la sécurité des volontaires dont ils ont la responsabilité dans et en-dehors du centre. Ils sont responsables de la bonne application des mesures préconisées.

Exigeants et bienveillants, ils aident, accompagnent et conseillent chaque tuteur dans l'exercice de ses responsabilités de maisonnée. Ils font respecter le règlement intérieur et adhérer à son esprit. En lien avec le chef de centre, le capitaine de compagnie et son adjoint mettent tout en œuvre pour parvenir à une connaissance fine de chacun des volontaires de la compagnie et prévoir des mesures de suivi post-séjour de cohésion, si nécessaire.

Ainsi, les responsabilités des cadres de compagnie s'exercent dans les quatre domaines principaux suivants :

1. Encadrement d'un groupe de maisonnées
 - Faire connaître et respecter le règlement intérieur
 - Accompagner et appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif
 - Participer à l'encadrement des activités
 - Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
 - Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
 - Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit
2. Démocratie interne et éducation à la citoyenneté

- Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
 - Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté
3. Développement du sens du service et de la solidarité
- Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer leur goût pour l'engagement, à rejoindre une association
 - S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers
4. Interventions ponctuelles dans les modules collectifs de formation
- En fonction de leurs compétences (expérience ou formation), les cadres de compagnie participent ponctuellement à la formation des volontaires

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions | <input type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

- Psychologie et sociologie des adolescents
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- Gestion d'évènement grave
- Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières
- formation BAFA / BAFD ou qualification équivalente dans les armées ou le scoutisme

COMPETENCES :

- Sens des relations humaines
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Sens de l'initiative
- Rigueur dans le comportement
- Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse dans les armées, l'Education nationale ou les Associations de jeunesse
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de volontaires en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

Rémunération : 80 € net / jour

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Personne à qui adresser les candidatures (mail) : maxime.lagleize@vaucluse.gouv.fr
 Personne à contacter (mail) : alain.massenet@ac-aix-marseille.fr
 Autre personne à contacter (mail) : marilyne.caveriviere@vaucluse.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

INFIRMIER DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 9 mai 2021 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste. Toute candidature incomplète ne sera pas étudiée.
L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de [titre du poste souhaité] – SNU 2021 ».
Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant Poste susceptible d'être vacant Création

Date souhaitable de prise de fonction : disponibilités à partir du 1er juin 2021 dans le cadre de la préparation du séjour ; disponibilité lors des douze jours du séjour de cohésion, du 21 juin au 2 juillet 2021 ; disponibilité totale dans la limite d'un contrat de 24 jours maximum d'ici le 6 juillet 2021

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service :	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE, SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS
Adresse :	49 RUE THIERS, 84000 AVIGNON
Centre SNU :	LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENAISSIN
Adresse :	201 IMPASSE MAURICE KALLERT, 84200 CARPENTRAS

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : INFIRMIER

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 0

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

EN FONCTION DE L'ORIGINE DU RECRUTEMENT : CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF, CDD, MISE A DISPOSITION, DETACHEMENT, AUTRE.

OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SEJOUR DE COHESION.

PARTICIPATION A UNE FORMATION DEDIEE AVANT LE SEJOUR

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement. Sous la direction du

recteur, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS. Le chef de projet qui pilote la réalisation du projet départemental est le premier interlocuteur du directeur de centre, son premier donneur d'ordres et son principal appui.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

Au titre de ses compétences relatives à l'action éducative, l'IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. L'IA-DASEN, pour le Recteur, est responsable du dispositif et s'appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d'ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s'appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l'Etat.

Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d'hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- **un adjoint éducatif** qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose **d'une équipe de soutien du centre** composée de :

- **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
- **un infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
- **un référent sport et cohésion** qui appuie l'action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l'équipe de direction du centre.

Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 30 CADRES ET TUTEURS DE MAISONNEES, 162 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Sous l'autorité du chef de centre et en lien avec les cadres de compagnie et les tuteurs, l'infirmier est un membre de l'équipe de soutien. Il est responsable et chargé des tâches et fonctions suivantes :

1. Référent sanitaire du centre :

Appuyer et conseiller l'équipe de direction et les cadres de compagnie sur le plan de la santé des jeunes volontaires tant en ce qui concerne le projet pédagogique du centre que les situations individuelles.

2. Suivi sanitaire et soins infirmiers :

Assurer le suivi sanitaire et dispenser les soins infirmiers au profit des jeunes volontaires et, si besoin, des cadres.

3. Mise en œuvre de la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé prévue dans le cahier des charges :

- Repérer les jeunes volontaires qui n'ont pas réalisé, avant le séjour de cohésion, l'examen médical obligatoire des 15-16 ans ;
- Après examen de leur situation individuelle, assurer l'information sur l'intérêt de rencontrer un professionnel de santé et orienter vers le médecin traitant et/ou le centre d'examen de santé de leur lieu de résidence.

4. Liaison avec les professionnels de santé et structures de soins

Avec l'accord du volontaire et de ses parents, assurer la liaison avec les professionnels de santé du département d'origine (établissement scolaire, établissement médico-social, médecin traitant) et avec la structure de soins ayant conventionné avec le centre SNU.

5. Promotion de la santé

Tout au long du séjour, conseiller les jeunes volontaires ainsi que les équipes d'encadrement pour faire adopter des comportements favorables à la santé au cours des différentes activités et des moments de la vie quotidienne.

L'infirmier est présent en journée durant tout le séjour et assure une astreinte la nuit.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- Les structures et professionnels de soins
- Les administrations de santé

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

DIPLOME ET ATTESTATION REQUIS :

- Diplôme d'état d'infirmier (une photocopie du diplôme sera demandée)
- Attestation d'inscription au conseil de l'ordre des infirmiers exigée
- Attestation d'inscription au fichier ADELI exigée

CONNAISSANCES :

- Psychologie et sociologie des adolescents
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- Gestion d'évènement grave
- Promotion de la santé

COMPETENCES :

- Sens des relations humaines
- Sens de l'organisation
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Disponibilité
- Sens de l'initiative

Rémunération : 80 € net / jour

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Personne à qui adresser les candidatures (mail) : maxime.lagleize@vaucluse.gouv.fr

Personne à contacter (mail) : alain.massenet@ac-aix-marseille.fr

Autre personne à contacter (mail) : marilyne.caveriviere@vaucluse.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

REFERENT SPORT ET COHESION DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 9 mai 2021 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste. Toute candidature incomplète ne sera pas étudiée.
L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de [titre du poste souhaité] – SNU 2021 ».
Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant Poste susceptible d'être vacant Création

Date souhaitable de prise de fonction : disponibilités à partir du 1er juin 2021 dans le cadre de la préparation du séjour ; disponibilité lors des douze jours du séjour de cohésion, du 21 juin au 2 juillet 2021 ; disponibilité totale dans la limite d'un contrat de 24 jours maximum d'ici le 6 juillet 2021

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service :	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE, SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS
Adresse :	49 RUE THIERS, 84000 AVIGNON
Centre SNU :	LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENAISSIN
Adresse :	201 IMPASSE MAURICE KALLERT, 84200 CARPENTRAS

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : REFERENT SPORT ET COHESION DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 0

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

EN FONCTION DE L'ORIGINE DU RECRUTEMENT : CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF, CDD, MISE A DISPOSITION, DETACHEMENT, AUTRE.

OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SEJOUR DE COHESION.

PARTICIPATION A UNE FORMATION DEDIEE AVANT LE SEJOUR

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement. Sous la direction du

recteur, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS. Le chef de projet qui pilote la réalisation du projet départemental est le premier interlocuteur du directeur de centre, son premier donneur d'ordres et son principal appui.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

Au titre de ses compétences relatives à l'action éducative, l'IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. L'IA-DASEN, pour le Recteur, est responsable du dispositif et s'appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d'ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s'appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l'Etat.

Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d'hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- **un adjoint éducatif** qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose **d'une équipe de soutien du centre** composée de :

- **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
- **un infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
- **un référent sport et cohésion** qui appuie l'action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l'équipe de direction du centre.

Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 30 CADRES ET TUTEURS DE MAISONNEES, 162 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Sous l'autorité du chef de centre et en lien avec ses deux adjoints (encadrement et éducatif), le référent sport et cohésion participe à la conception, l'organisation et la mise en œuvre des activités sportives et de cohésion, en appui des cadres de compagnie et des tuteurs, au bénéfice des jeunes volontaires.

Membre de l'équipe de soutien auprès de la direction du centre, c'est un acteur du projet pédagogique du séjour de cohésion, dès la conception et jusque dans la conduite.

Professionnel ou expérimenté dans l'éducation des jeunes par les activités physiques et sportives, il intègre la dimension du sport en équipe pour renforcer la cohésion des compagnies et éduquer les volontaires du centre aux valeurs de la démocratie. Les activités physiques et sportives, en équipe, sont présentées comme un lieu d'entraide, d'accueil des différences, d'unité, de cohésion et de joie partagée. Il aide à promouvoir une pratique sportive où chacun prend conscience qu'il a besoin des autres et où la seule performance recherchée est un objectif atteint ensemble.

Dans l'esprit des valeurs de l'olympisme, il procure ses conseils à tous, jusqu'aux tuteurs, dans tous les aspects éducatifs et de la construction de la personnalité : goût de l'effort, joie de participer, dépassement de soi, courage face aux difficultés, patience, persévérance, respect de la règle, fair-play, etc.

Il propose à l'équipe de direction d'organiser des activités de cohésion propre à créer un esprit de centre (nom de promotion, activités culturelles, artistiques, soirée détente, musique, chants et chorale, réalisation d'un clip vidéo, etc.).

Ainsi, les activités du référent sport et cohésion s'exercent dans les trois domaines suivants :

1. Conception des activités de cohésion, sportives, artistiques et culturelles

- Préparer les activités en amont du séjour de cohésion et les adapter, si besoin, durant le séjour conformément au cadrage national et au projet pédagogique du centre : définition des objectifs, contenus, outils, faisabilité logistique, administrative et financière. Les

activités contribuent à l'éducation à la citoyenneté et à l'apprentissage des règles de vie communes.

2. Mise en œuvre des activités

- Lors du séjour de cohésion, mettre en œuvre les activités programmées et les ajuster aux meilleures conditions garantissant la sécurité des jeunes et le respect du projet pédagogique.

3. Promotion des activités physiques et sportives et de leurs bénéfices notamment sur la santé.

- Coordonner son action avec l'infirmier référent sanitaire du centre ;

- Travailler en transversalité avec l'opérateur retenu pour animer le module promotion de la santé.

Enfin, il assure les relations avec les services compétents dans les territoires ainsi qu'avec les associations sportives et autres partenaires du champ associatif.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input checked="" type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input checked="" type="checkbox"/> Les autres directions | <input checked="" type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

- Psychologie et sociologie de l'adolescent
- Organisation réglementaire et administrative de la pratique sportive
- Programmation de situation d'entraînement en direction de publics valides et en situation de handicap
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Gestion d'événements graves
- Réseau associatif départemental et local

COMPETENCES

- Sens des relations humaines
- Sens de l'organisation
- Capacité à travailler en équipe
- Disponibilité
- Sens de l'initiative
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

Rémunération : 80 € net / jour

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Personne à qui adresser les candidatures (mail) : maxime.lagleize@vaucluse.gouv.fr
Personne à contacter (mail) : alain.massenet@ac-aix-marseille.fr
Autre personne à contacter (mail) : marilyne.caveriviere@vaucluse.gouv.fr

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

TUTEUR DE MAISONNEE DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 9 mai 2021 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste. Toute candidature incomplète ne sera pas étudiée.
L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de [titre du poste souhaité] – SNU 2021 ». Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant Poste susceptible d'être vacant Création

Date souhaitable de prise de fonction : disponibilités à partir du 1er juin 2021 dans le cadre de la préparation du séjour ; disponibilité lors des douze jours du séjour de cohésion, du 21 juin au 2 juillet 2021 ; disponibilité totale dans la limite d'un contrat de 24 jours maximum d'ici le 6 juillet 2021

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service :	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE, SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS
Adresse :	49 RUE THIERS, 84000 AVIGNON
Centre SNU :	LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENAISSIN
Adresse :	201 IMPASSE MAURICE KALLERT, 84200 CARPENTRAS

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : TUTEUR DE MAISONNEE DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

NOMBRE DE VOLONTAIRES A ENCADRER : 13

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

EN FONCTION DE L'ORIGINE DU RECRUTEMENT : CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF, CDD, MISE A DISPOSITION, DETACHEMENT, AUTRE.

OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SEJOUR DE COHESION.

PARTICIPATION A UNE FORMATION DEDIEE AVANT LE SEJOUR

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement. Sous la direction du

recteur, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS. Le chef de projet qui pilote la réalisation du projet départemental est le premier interlocuteur du directeur de centre, son premier donneur d'ordres et son principal appui.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

Au titre de ses compétences relatives à l'action éducative, l'IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. L'IA-DASEN, pour le Recteur, est responsable du dispositif et s'appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d'ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s'appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l'Etat.

Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d'hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- **un adjoint éducatif** qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose **d'une équipe de soutien du centre** composée de :

- **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
- **un infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
- **un référent sport et cohésion** qui appuie l'action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l'équipe de direction du centre.

Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 30 CADRES ET TUTEURS DE MAISONNEES, 162 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Jeune adulte placé sous l'autorité directe du capitaine de compagnie, le tuteur de maisonnée exerce une fonction éducative essentielle auprès des jeunes de sa maisonnée dans une relation de proximité quotidienne et permanente.

Il est à la fois un animateur, un formateur et un témoin. Il contribue à faire du séjour de cohésion des jeunes volontaires de sa maisonnée une aventure qui les fasse grandir, qui les amène, pas à pas, à désirer s'engager, et qui donne durablement du sens à leur vie (responsabilité et dépassement de soi).

Il est soucieux de la sécurité des jeunes de sa maisonnée. Il est exigeant, bienveillant, vigilant, attentif et attentionné. Il assume sa part d'autorité comme une posture de service et d'accompagnement. A ce titre, il est en première ligne, au contact, et il partage les conditions de vie des volontaires. Il tire sa légitimité de son engagement personnel, au service du projet éducatif SNU et de sa position comme premier maillon de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre. Il assume ce rôle essentiel de mentor en gardant une juste distance et grâce à beaucoup de proximité et d'écoute. L'effectif à taille humaine de la maisonnée offre au tuteur l'opportunité d'établir une relation de personne à personne par un contact individualisé avec chaque volontaire.

Cheville ouvrière et acteur plénier du projet pédagogique du centre de cohésion, le tuteur aide chaque volontaire à croître en humanité, pour gagner en autonomie personnelle et intégrer la notion d'interdépendance, ciment de la vie en société. Il exerce une présence rassurante par sa capacité d'écoute, la rectitude de son comportement et de son engagement, sa disponibilité à partager ses connaissances, et son enthousiasme. Auprès de lui, les plus jeunes sont stimulés à découvrir leurs talents, à s'entraider eux-mêmes, à obéir d'amitié, à oser faire face aux inévitables difficultés, à s'accepter différents. Une meilleure connaissance et estime de soi les ouvre à mieux découvrir et respecter l'autre dans ses différences. De cette appréciation ajustée, chaque volontaire apprend à construire sa personnalité, à résister aux injonctions contradictoires de l'autonomie individuelle et à désirer toujours plus mettre ses talents au service des autres et à mériter leur confiance.

Il sait tirer profit de toutes les activités du centre pour éduquer les jeunes volontaires de sa maisonnée aux valeurs de la démocratie : il leur enseigne les notions de droits et de devoirs civiques ainsi que les responsabilités associées à l'accession à l'âge de la majorité. Les activités physiques et sportives, en équipe, sont un lieu d'entraide, d'accueil des différences, d'unité, de cohésion et de joie partagée.

Par le biais du civisme, des responsabilités acceptées et des services rendus à la collectivité, il leur apprend la maîtrise de soi et le respect des autres. Les jeunes volontaires font l'expérience concrète de leur capacité, ensemble, à changer, à devenir eux-mêmes les hommes et les femmes sur lesquels d'autres pourront s'appuyer à leur tour.

Enfin, il favorise une compréhension active, positive et éducative du règlement intérieur. Il relaie fidèlement les messages des cadres de sa compagnie et il tire profit des multiples tâches et services de la vie quotidienne pour introduire à l'intelligence de la règle.

Cette mission d'éducation des tuteurs s'exerce dans 5 domaines de la vie de la maisonnée :

1. Accueil et accompagnement des volontaires

- Préparer l'accueil des volontaires au sein de la maisonnée (hébergement, loisirs, hygiène, vie en compagnie et dans le centre, etc.)
- Accompagner les volontaires de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, activités sportives, formations, tests divers, diverses activités et visites à l'extérieur, etc.
- Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée

2. Organisation et discipline de la vie courante

- Faire connaître, comprendre et respecter le règlement intérieur du centre
- Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements

3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne

- Créer des temps d'échanges démocratiques
- Contribuer à l'organisation, la pleine participation de tous et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
- S'assurer de la réalité de l'inclusivité et du brassage social dans la maisonnée et dans les activités

4. Création de cohésion et d'esprit de maisonnée

- Créer une cohésion de groupe, en cohérence avec les autres maisonnées de la compagnie, mobiliser les énergies grâce à une saine émulation collective et faire partager un sentiment d'appartenance à la compagnie
- Assurer les conditions d'une participation inclusive au profit de tous les volontaires à besoins particuliers et porteurs de handicap.

5. Garantie de la sécurité physique et morale des volontaires

- Faire connaître et respecter strictement les mesures de sécurité
- Prévenir, détecter, identifier les risques et les situations problématiques, rendre compte et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie
- Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions | <input type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

- Expérience dans le domaine de l'encadrement dans les armées, l'éducation ou l'animation de mouvements pour la jeunesse
- BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, ...)
- Psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs

COMPETENCES

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Conduire une médiation en situation de crise
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, probité, intégrité et rigueur du comportement
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

Rémunération : 60 € net / jour

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Personne à qui adresser les candidatures (mail) : maxime.lagleize@vaucluse.gouv.fr

Personne à contacter (mail) : alain.massenet@ac-aix-marseille.fr

Autre personne à contacter (mail) : marilyne.caveriviere@vaucluse.gouv.fr